

**NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE BUDGET PRIMITIF
2025 REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU CAMPING MUNICIPAL
ET DE LA GESTION DU TOURISME**

**ARTICLE L2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Éléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune en ce qui concerne son budget de la régie visée en titre, laquelle doit faire l'objet d'un budget annexe ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 09 avril 2025 par le conseil municipal après avis du conseil d'exploitation de la régie. Il peut être consulté sur simple demande au service comptabilité de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement
- de prendre en compte les évolutions majeures de la tarification des services relatifs à l'eau potable et l'assainissement plus particulièrement pour les « gros consommateurs »
- de prendre en compte la redevance spéciale sur les déchets
- maintenir une prévision prudente de recettes du camping.

Ce budget annexe ne comporte qu'une section de fonctionnement.

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : **évolution, structure**

Section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la régie d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la régie. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour la régie :

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux sommes encaissées des usagers du camping municipal pour leur séjour, aux frais d'adhésion versés par les acteurs économiques à l'office de Tourisme et à la subvention versée par le budget général pour l'équilibre de l'activité Tourisme au sein de la régie (Service public administratif)

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 681 102,99 euros. Elles sont marquées par la reprise d'un excédent reporté à hauteur de 67 302,99€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par le remboursement des frais de personnel mis à disposition de la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 681 102,99 euros.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal affecté à la régie, l'entretien et la consommation des bâtiments, les achats de matières premières et de fournitures

Les principales dépenses et recettes de la section :

Dépenses	Montant	recettes	Montant
Dépenses courantes	339 906	Excédent reporté	67 302,99
Dépenses de personnel	337 000	Recettes des services	432 500
Autres dépenses de gestion courante	3 178,90	Impôts et taxes	
Dépenses financières	0	Dotations et participations	155 000
Dépenses exceptionnelles	1 018,09	Autres recettes de gestion courante	25 000
Autres dépenses	0	Recettes exceptionnelles	1 300

Dépenses imprévues		Recettes financières	0
Total dépenses réelles	681 102,99	Autres recettes	0
Charges (écritures d'ordre entre sections)	0	Total recettes réelles +excédent	681 102,99
Virement à la section d'investissement	0	Produits (écritures d'ordre entre sections)	0
Déficit reporté			
Total général	681 102,99	Total général	681 102,99